ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 1597

Texte de la question

M. Frantz Taittinger souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur le devenir de la nef, utilisée par les salons d'artistes, du Grand Palais, fermée jusqu'à ce jour. Malgré l'importance des travaux à effectuer dans ce bâtiment, il semble que les mesures transitoires coûtent aussi cher que si les travaux étaient réalisés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle solution elle envisage dans le cadre de la réouverture de ce bâtiment aux artistes.

Texte de la réponse

La décision de fermer l'accès du Grand Palais a été prise en décembre 1993 pour des raisons de sécurité après que les experts ont rendu leurs conclusions sur les travaux à engager au plus vite à titre conservatoire. Madame la ministre de la culture et de la communication rappelle qu'une solution de relogement des utilisateurs de la nef du Grand Palais, et tout particulièrement les salons d'artistes et commerciaux, a été trouvée par l'affectation provisoire au ministère chargé de la culture du terrain du quai Branly. L'espace Eiffel-Branly était et reste la meilleure solution en raison de l'emplacement central du site, non loin du Grand Palais. La désignation d'un concessionnaire a permis d'économiser des frais de gestion et d'assurer des conditions d'accueil plus favorables aux utilisateurs en particulier les salons d'artistes. L'engagement budgétaire du ministère, après les frais nécessaires de mise à la disposition du terrain et à la fourniture des fluides, est désormais plafonné à hauteur de 4 millions de francs par an, ce qui est sans commune mesure avec l'ampleur des dépenses nécessaires à la rénovation du Grand Palais. A l'issue des travaux conservatoires programmés en 1994 et 1995, les services du ministère de la culture et de la communication ont commandé des études techniques complémentaires pour définir les travaux à entreprendre afin de rénover l'ensemble du Grand Palais. Il convient d'indiquer que ces études ont démontré que l'ampleur du chantier du Grand Palais relevait des grands travaux. La conjoncture budgétaire n'a pas jusqu'à présent permis d'inscrire ce projet dans les dernières programmations budgétaires. Il reste que cette opération est une des priorités du ministère de la culture et de la communication dans le cadre d'une remise à plat de l'ensemble des opérations. Elle tient compte de trois exigences : la réelle capacité budgétaire du ministère pour les années à venir, le rééquilibrage des opérations entre Paris et les régions, et la cohérence dans le calendrier de remise en état des différents bâtiments qui, à l'exemple du Grand Palais, réclament une complète rénovation. Il est donc prématuré de déterminer la date d'une réouverture au public de cet édifice.

Données clés

Auteur : M. Frantz Taittinger
Circonscription : Hauts-de-Seine (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1597
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2438
Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3077